

Une démarche psychosociale d'évaluation des procédures d'instruction

AUTEURS: Jacques Py
avec le concours de Magali Ginet, Samuel Demarchi,
et Corinne Ansanay-Alex.

INSTITUT : Université de Provence

DATE : Mai 2001

PUBLICATION : Ronéo - 246 pages

(1) Ces études ont été réalisées en collaboration avec le Centre National d'Etudes et de Formation de la Police Nationale.

L'ensemble des 7 recherches(1) effectuées avec la participation de près de 900 sujets, avait pour objectif d'étudier les procédures d'instruction au niveau de l'enquête menée par les services de police, et plus précisément au niveau du recueil d'informations auprès de témoins et victimes. Ces études, qui ont porté pour les unes sur le recueil des faits (1^o partie) et pour les autres, sur la description et l'identification des criminels (2^{me} partie), répondent à une double logique : il s'agit, d'une part, d'évaluer les procédures d'instruction ; il s'agit, d'autre part, à l'issue du bilan effectué, de construire, à partir d'une démarche expérimentale, des outils destinés aux officiers de police, voire aux juges d'instruction, facilement assimilables dans leurs pratiques professionnelles.

Première partie : le rappel des faits

Plusieurs études évaluatives ont été effectuées antérieurement concernant le rappel des faits par les témoins et victimes (Fisher, Geiselman et Raymond, 1987 ; Ginet, Py, Joguelet-Recordon et Gendre, 1998). On observe ainsi, de manière générale, que la structure même de l'audition apparaît problématique. En effet, après une série de questions d'ordre signalétique, l'enquêteur cherche à obtenir un bref rappel des faits de la part du témoin ; cette étape va lui permettre d'obtenir une trame de l'événement qui facilitera la formulation des questions utiles. On observe alors que l'enquêteur pose un très grand nombre de questions au témoin (jusqu'à une question toutes les 10 secondes). Cette procédure entraîne plusieurs défauts importants, qui vont nuire à l'obtention d'un témoignage exhaustif et exact : les questions sont posées dans la logique de rédaction du procès verbal sans respect du cheminement mental du témoin ; l'enquêteur coupe très régulièrement le témoin, les questions sont le plus souvent fermées, fréquemment interro-négatives, quelquefois dirigées. Il paraissait donc indispensable de proposer un protocole d'audition des témoins de manière à améliorer cette phase importante de l'instruction. La littérature scientifique de psychologie expérimentale propose une technique d'entretien mise au point en 1984 par une équipe de chercheurs de Los Angeles : l'entretien cognitif (Fisher et Geiselman, 1992 ; Py et Ginet, 1995). Cette technique, sur laquelle travaille notre équipe depuis près de dix ans, repose sur un cadre d'entretien non directif et l'utilisation de plusieurs consignes, inspirées des travaux sur la mémoire humaine. En dépit de sa grande efficacité largement éprouvée en laboratoire mais aussi sur le terrain aux Etats-Unis, en Allemagne et plus récemment en France (Ginet et Py, 2001), il était nécessaire d'adapter l'entretien cognitif au cadre procédural français. En effet, deux problèmes étaient posés :

- 1- une des consignes du protocole original, le changement de perspective narrative, faisait l'objet de réticences de la part des policiers et des juges français, en raison de son caractère potentiellement suggestible ;
- 2- les chercheurs anglo-saxons, en raison du contexte judiciaire dans lequel ils ont travaillé, ont négligé le problème de la trace écrite de l'audition. Il nous a donc fallu ajouter une phase de retranscription du témoignage pour clore le protocole

Trois expériences de laboratoire et une recherche-action en collaboration avec des officiers de police ont été effectuées pour valider la version française de l'entretien cognitif. Une première étude a permis de tester l'efficacité d'une nouvelle consigne, se substituant à la consigne de changement de perspective narrative : la consigne de focalisation périphérique. Cette consigne, entièrement originale, permet de pallier les limites cognitives du témoin lorsqu'il effectue un premier rappel des faits ; celui-ci se trouve emporté par la trame événementielle de son récit et ne parvient pas à mentionner la plupart des détails périphériques qui lui viennent à l'esprit. Lors d'un rappel libre ultérieur, centré sur ces détails, il va pouvoir les restituer. Les résultats de cette expérimentation ont indiqué que les sujets qui bénéficiaient, lors d'un second rappel libre, de la consigne de focalisation périphérique restituaient, sur l'ensemble de l'audition 24% d'informations correctes supplémentaires, sans augmentation des erreurs, par rapport aux sujets qui effectuaient deux rappels libres consécutifs sans consigne spécifique associée.

La seconde étude était destinée à la fois à évaluer la déperdition d'informations entre la déclaration du témoin et la retranscription de ses propos sur le procès-verbal, et à éprouver une consigne de reformulation synthétique visant à réduire de telles déformations. On relève ainsi que 82% des informations rapportées par le témoin apparaissent fidèlement retranscrites, 7% sont déformées, alors que 11 % sont oubliées. Par ailleurs, peu d'informations sont ajoutées par l'enquêteur (moins de deux informations en moyenne). Ces résultats n'apparaissent pas modulés en fonction du type de consigne de reformulation donnée aux enquêteurs, probablement en raison d'une trop grande similarité des deux consignes.

La troisième expérience effectuée a permis de replacer les consignes de focalisation périphérique et de reformulation synthétique à l'intérieur d'un protocole complet d'entretien cognitif. Trois conditions expérimentales ont été comparées : un entretien structuré (base de comparaison) composé de trois rappels libres, chacun associé à une consigne minimale visant à l'exhaustivité, un entretien cognitif traditionnel composé d'un rappel libre effectué à la suite d'une consigne visant à l'exhaustivité et d'une consigne de remise en contexte mental, un rappel libre effectué à la suite d'une consigne de changement d'ordre ou de narration, et enfin un rappel libre effectué à la suite d'une consigne de changement de perspective narrative, un entretien cognitif nouvelle version en tout point équivalent au précédent concernant les deux premiers rappels libres, mais incluant une consigne de focalisation périphérique se substituant à la consigne de changement de perspective. Les entretiens des trois conditions expérimentales se terminaient tous par une consigne de reformulation synthétique destinée à faciliter la rédaction du procès-verbal. Les résultats apparaissent en faveur de la nouvelle version de l'entretien cognitif.

Enfin, il a été effectué une recherche sur le terrain ayant pour objectifs de dresser un bilan des techniques de recueil des témoignages couramment utilisées par les officiers de Police et d'éprouver l'efficacité opérationnelle de la nouvelle version de l'entretien cognitif. Les premiers résultats ont permis d'observer 1) que l'entretien cognitif enrichit les dépositions notamment au niveau des détails relatifs au déroulement des faits 2) que globalement, les procès-verbaux sont plus riches en entretien cognitif et en entretien structuré par rapport à un entretien standard.

Seconde partie : la description et l'identification des criminels

L'identification des criminels

La première étude visait à évaluer la qualité des parades d'identification issues d'affaires réelles ("tapissages"). Il s'agissait de vérifier que des individus non impliqués dans les affaires concernées se montraient incapables de retrouver le suspect au sein de la parade. Il s'agissait également d'inférer la stratégie utilisée par ces mêmes individus non impliqués dans le cas où ils apparaîtraient capables de retrouver le suspect. Sur douze parades évaluées, réalisées dans des commissariats du sud de la France et de la région parisienne, onze apparaissent biaisées puisque nos sujets naïfs sont parvenus,

avec une probabilité nettement supérieure au hasard, à retrouver le suspect au sein de ces parades, le plus souvent grâce au fait que le suspect ressort très nettement de l'alignement. Ces résultats extrêmement troublants amènent à considérer le caractère impératif d'une modification de la manière de sélectionner les membres d'une parade d'identification. La littérature scientifique indiquant la possibilité de recourir à un mode de sélection des membres de la parade en fonction de la description faite par le témoin ou la victime de l'auteur des faits, nous avons réalisé une série d'études visant 1 - à mieux comprendre l'activité de description 2 - à envisager des stratégies d'aide à la mémoire des témoins.

La description des criminels

Deux études exploratoires ont été ainsi menées afin de dégager le ou les modes de description spontanés qu'emploient les individus lorsqu'ils effectuent de mémoire la description de l'ensemble d'une personne et la description d'un visage. Les résultats issus de la première étude ont permis d'affirmer que la description des personnes se structure, chez la plupart des sujets, autour d'une stratégie du type 'général vers particulier', c'est-à-dire que la description débute par des informations générales comme le sexe, la taille, l'âge, etc. et portent ensuite sur les détails du visage. Les résultats de la seconde étude ont permis de montrer que pour la description des visages, les sujets adoptent une stratégie de type 'haut-bas' et que les descriptions obtenues restent souvent pauvres au niveau des descripteurs relatifs au bas du visage. Ces deux stratégies descriptives peuvent se combiner dans 40% des cas.

Suite à la première étude exploratoire, une expérience a été effectuée afin de systématiser l'utilisation par les sujets d'une consigne de type 'général vers particulier' lors d'une tâche de description de mémoire d'une personne cible. Pour ce faire, trois types de consignes ont été comparées : 'général vers particulier', 'particulier vers général' et une consigne semi-hypermnésique (visant à l'exhaustivité). Les résultats ont montré que les témoins interrogés selon une stratégie naturelle (général vers particulier) rapportent significativement plus de descripteurs corrects que ceux interrogés à partir d'une simple consigne semi-hypermnésique ou un mode de description non habituel (particulier vers général).

Suite à la seconde étude exploratoire, une expérience a été effectuée afin de tester l'efficacité d'une consigne de type 'bas vers haut', susceptible de compléter les stratégies naturelles de la mémoire des témoins. Pour ce faire, 3 types de consignes ont été comparées : une consigne de type 'haut vers bas', une consigne de type 'bas vers haut' et une consigne semi-hypermnésique (visant à l'exhaustivité). Les résultats amènent à conclure que l'emploi d'une stratégie de type ascendante permet d'obtenir des descriptions contenant plus d'informations sur les visages qu'une simple consigne semi-hypermnésique ou qu'une stratégie descendante. Cette efficacité apparaît tout particulièrement lorsque la consigne 'bas vers haut' est employée lors d'un second rappel. Dès lors, un protocole optimal d'entretien concernant la description d'un protagoniste semble devoir être constitué par deux rappels consécutifs, le premier effectué à partir d'une consigne invitant le sujet à aller du plus général au particulier, le second invitant le sujet à reprendre sa description en partant du bas du visage pour aller vers le haut.